Hôtel de Matignon
Monsieur le Premier ministre
57, rue de Varenne
75 007 Paris

Paris, le 30 octobre 2026

OBJET : Abandon du programme ACTEE

Monsieur le Premier Ministre,

L'annonce de l'abandon du programme ACTEE (Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) constitue une **très mauvaise nouvelle pour les collectivités territoriales**, et plus particulièrement pour les territoires ruraux disposant de faibles capacités d'ingénierie.

Depuis son lancement en 2019, **ce programme a pourtant largement démontré son utilité**. En finançant des postes d'économes de flux, des audits énergétiques et des outils d'accompagnement, il a permis à des milliers de communes d'engager concrètement la rénovation de leur patrimoine public. Entre ACTEE2 et ACTEE+, ce sont ainsi près de 13.000 bâtiments, dont 6.000 écoles, qui ont pu être accompagnés.

Cette décision est d'autant plus incompréhensible que l**e Gouvernement avait annoncé la reconduction du dispositif** pour une quatrième période, de 2027 à 2030, avec une enveloppe prévisionnelle de 315 millions d'euros, financée par les certificats d'économies d'énergie. Au-delà du revirement, nous regrettons vivement l'absence de concertation et de visibilité laissée aux collectivités, qui construisent actuellement leurs programmations d'investissement.

Les conséquences seront particulièrement lourdes : disparition de centaines de postes d'économes de flux, perte de compétences territoriales et report, voire abandon, de nombreux projets de rénovation. Les communes les plus fragiles seront, une nouvelle fois, les premières pénalisées, faute de pouvoir financer seules l'ingénierie nécessaire.

Par ailleurs, l'argumentaire opposant rénovation thermique et électrification des bâtiments est fallacieux. La transition énergétique suppose précisément d'agir conjointement sur l'isolation, la sobriété, les équipements et l'adaptation du bâti aux évolutions climatiques.

ANPP - Territoires de projet demande donc au Gouvernement de revenir sur sa décision et de confirmer la reconduction d'ACTEE pour la période 2027-2030. À défaut, un dispositif de substitution pérenne, doté de moyens comparables et garantissant la continuité du financement des économes de flux et de l'accompagnement des collectivités, doit impérativement être proposé.

Nous souhaitons que les représentants des collectivités territoriales et leurs réseaux puissent être rapidement associés à cet échange.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre haute considération.

Mélanie THOMIN
Présidente ANPP - Territoires de projet
Députée du Finistère

Olivier CAMBRAYE
Président délégué ANPP - Territoires de projet
Président du Pays de Thiérache

Courrier en copie à
Monique BARBUT, Ministre de la Transition écologique
Françoise GATEL, Ministre de l'Aménagement du territoire et à la Décentralisation

ANPP – Territoires de projet
22, rue Joubert - 75 009 PARIS / contact@anpp.fr / 06 12 02 01 78